

COMMUNE DE VILLERÉAL
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2012/71

L'an deux mil douze le 12 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de Villeréal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Henri ARNSTAM, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2012

Membres en exercice	15
Membres présents	8
Absents(es)	7
Procuration(s)	5

Présents : Pierre-Henri ARNSTAM, Jean-Jacques CAMINADE, Guillaume MOLIERAC, Christian PAJOT, Sylvie AVEZOU, Colette MAYET-DELBOURG, Pierre-Antony EPINETTE, Alain ARFEUIL

Absentes excusées : Jean-Pierre LECLAIR (procuration à Jean-Jacques CAMINADE) Françoise LAURIERE (procuration à Pierre-Henri ARNSTAM), Kelly GOMES (procuration à Pierre-Antony EPINETTE), Jean-Raymond CRUCIONI (procuration à Colette MAYET-DELBOURG), Reine COURAL (procuration à Christian PAJOT)

Absent(e) : Laurence LAVIGNERIE, Marie-Ange RUMEAU

Secrétaire de séance : Pierre-Antony EPINETTE

Création d'un marché aux puces-brocante et tarif de l'occupation du domaine public

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée, que l'amicale des Artisans, Commerçants et Professionnels du Pays Villeréalais, souhaite organiser le 2^{ème} dimanche de chaque mois, un marché aux puces-brocante sous la halle et les cornières de la bastide, où seuls les professionnels exposeront.

Il est alors nécessaire de fixer un tarif pour occupation du domaine public.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la création d'un marché aux puces-brocante, le 2^{ème} dimanche de chaque mois et fixe le tarif, pour occupation du domaine public à 150 € par dimanche à compter du 13 janvier 2013 pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire est mandaté pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,
Pierre-Henri ARNSTAM.

Certifié exécutoire compte-rendu :
- de la réception en Sous-Préfecture :
- et de la publication le : 13/12/2012

